



Saint-Jeannet, le 11 juin 2014

MAIRIE DE SAINT JEANNET

Objet : Réunion du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Conformément au décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le renouvellement de la série 2, dont fait partie le département des Alpes-Maritimes, interviendra le dimanche 28 septembre 2014.

Ce décret ministériel convoque le conseil municipal de Saint-Jeannet le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner les délégués titulaires et suppléants. S'il ne m'appartient pas de convoquer le conseil municipal en vue de cette élection, il me revient de fixer le lieu et l'heure de cette réunion.

Aussi, j'ai le plaisir de vous convier à la réunion du conseil municipal qui aura lieu

exceptionnellement le :

**Le vendredi 20 juin 2014 à 18 heures
Salle Saint Jean-Baptiste**

et portera sur la désignation des délégués des conseillers municipaux en vue de l'élection des Sénateurs du dimanche 28 septembre 2014.

Comme le prévoit la circulaire préfectorale du 2 juin 2014, vous trouverez ci-joint l'extrait de l'arrêté préfectoral du 11 juin 2014 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire.

Ordre du jour :

1. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux
(Rapporteur : Monsieur le Maire)

M. Jean-Michel SEMPÉRÉ,



Maire de Saint-Jeannet